

CARTE NATIONALE D'IDENTITE SECURISEE

Validité : 15 ans à/c du 01/01/2014 pour personnes majeures

L'allongement de 5 ans concerne les cartes délivrées entre le 2/01/2004 et le 31/12/2013 à des majeurs.

Mineurs : CNI toujours valables 10 ans.

Si départ à l'étranger avec votre CNI délivrée après le 2/01/2004, se renseigner sur www.servicepublic.fr

Si besoin d'un renouvellement anticipé fournir un justificatif de voyage (informations au verso).

LES DEMANDES SONT A FAIRE DANS LES LIEUX SUIVANTS :

Les communes équipées du dispositif sur l'arrondissement de Pontivy sont : BAUD, GOURIN, GUEMENE-SUR-SCORFF, LOCMINE et PONTIVY.

PONTIVY : Mairie, 8 Rue F. Mitterand (sur rendez-vous : 02 97 25 81 20) du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30 (vendredi 17H00).

GUÉMENÉ SUR SCORFF : Maison des services public (sur rendez-vous : 02 97 07 59 15), 1 rue Haha du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00.

PIECES JUSTIFICATIVES

- ✓ **Pré-demande** sur internet sur le site www.ants.gouv.fr ou cerfa papier à demander à la mairie de votre domicile.
- ✓ **2 photographies d'identité de face, centrées, tête nue, récentes, identiques (3.5 x 4.5 cm) en couleur sur fond très clair.**
- ✓ **Pour un enfant :** Une copie de la carte d'identité du parent qui complète le dossier (autorisation parentale).
- ✓ **Pour une première demande ou pour un renouvellement d'une carte périmée depuis 5 ans et plus : Un extrait de naissance de moins de 3 mois, avec filiation complète, à demander :**
 - à la mairie de votre lieu de naissance si vous êtes né(e) en France, (*Joindre à votre demande une enveloppe timbrée, libellé à vos noms et adresse.*)
 - A la Sous-Direction de l'Etat-civil du Ministère des Affaires Etrangères – 11 rue de la Maison Blanche – 44941 NANTES CEDEX 09, si vous êtes né(e) à l'Etranger.
- ✓ **Pour un renouvellement :** Sur feuille libre, écrire votre filiation (Noms, prénoms, date de naissance et lieu de naissance de vos parents).
- ✓ **Livret de famille**
- ✓ **1 justificatif de domicile récent,**
 - (*Certificat d'imposition ou de non-imposition, facture EDF-GDF ou de téléphone, SAUR...*), (*ne sont pas acceptées les factures de quittances de loyer, téléphones mobile ou assurance de voiture.*)
 - **Si vous hébergé,** (*sur feuille libre*), **1 attestation d'hébergement de votre hébergeur + 1 facture + 1 copie de sa pièce d'identité et 1 attestation de votre part certifiant que vous êtes hébergé par « telle » personne (nom, prénom).**
- ✓ **Ancienne carte nationale d'identité en cas de renouvellement.**

Si l'ancienne carte n'est pas présentée au guichet de la mairie :

 - Déclaration de perte ou de vol originale
 - Timbre fiscal de 25 Euros

S'il s'agit d'un enfant mineur

A partir de 13 ans, sa présence est obligatoire pour la prise d'empreinte ; il doit être accompagné de son représentant légal qui remplit et signe l'autorisation parentale.

A partir de 7 ans, il est possible de le laisser signer sur le talon de la demande.

Suivant les cas :

En cas de divorce ou de séparation de corps des parents, le dispositif du jugement qui a désigné le ou les parents exerçant l'autorité parentale sur ce mineur. Si l'instance est en cours, l'ordonnance du Tribunal qui a statué sur l'exercice de l'autorité parentale.

En cas d'exercice conjoint de l'autorité parentale dans la famille naturelle, un acte de communauté de vie ou une déclaration conjointe.

Peut-on voyager avec une carte d'identité de plus de 10 ans ?

Le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte d'identité est passée de 10 à 15 ans.

Votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans de plus si vous remplissez les conditions suivantes :

- Vous êtes majeur et vous l'étiez déjà au moment de sa délivrance.

Vous êtes concerné uniquement si vous êtes né avant le 1^{er} janvier 1986.

- Votre carte était encore valide le 1^{er} janvier 2014.

C'est le cas si la carte d'identité a été délivrée entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Vous pouvez voyager à l'étranger seulement si le pays de destination accepte que la date inscrite sur votre carte ne corresponde pas à sa date réelle d'expiration.

Seuls les pays suivants acceptent une carte d'identité prolongée automatiquement :

- Andorre,
- Bulgarie,
- Croatie
- Grèce
- Hongrie,
- Lettonie,
- Malte,
- Monaco,
- Monténégro,
- République tchèque,
- Saint-Martin,
- Serbie,
- Slovénie,
- Suisse,
- Tunisie (uniquement si vous êtes binational ou s'il s'agit d'un voyage de groupe organisé par un professionnel du tourisme),
- Turquie.

Pour un voyage dans un de ces pays, vous pouvez télécharger sur le site du ministère de l'intérieur une fiche d'information traduite , qui peut être présentée aux autorités étrangères

(<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>).

Attention : si vous voyagez dans un autre pays, il faut se munir d'un passeport.

Les autorités des pays suivants n'ont pas officiellement transmis leur position quant à leur acceptation de la carte nationale d'identité en apparence périmée mais dont la validité est prolongée de 5 ans comme document de voyage :

- **pays de l'Union européenne :**

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Allemagne ↔, | <input type="radio"/> Lituanie ↔, |
| <input type="radio"/> Autriche ↔, | <input type="radio"/> Luxembourg ↔, |
| <input type="radio"/> Belgique ↔, | <input type="radio"/> Pays-Bas ↔, |
| <input type="radio"/> Chypre ↔, | <input type="radio"/> Pologne ↔, |
| <input type="radio"/> Danemark ↔, | <input type="radio"/> Portugal ↔, |
| <input type="radio"/> Espagne ↔, | <input type="radio"/> Roumanie ↔, |
| <input type="radio"/> Estonie ↔, | <input type="radio"/> Royaume-Uni ↔, |
| <input type="radio"/> Finlande ↔, | <input type="radio"/> Slovaquie ↔, |
| <input type="radio"/> Irlande ↔, | <input type="radio"/> Suède ↔, |
| <input type="radio"/> Italie ↔, | |

- **de l'Espace Schengen :**

- | | |
|--|---|
| <input type="radio"/> Islande ↔, | <input type="radio"/> Albanie ↔, |
| <input type="radio"/> Liechtenstein ↔, | <input type="radio"/> Ancienne République Yougoslave de |
| <input type="radio"/> Norvège ↔, | <input type="radio"/> Macédoine ↔, |
| • D'autres pays ou États: | <input type="radio"/> Bosnie-Herzégovine ↔, |
| <input type="radio"/> Vatican ↔, | <input type="radio"/> Égypte ↔, |

Maroc (uniquement pour les binationaux ou personnes participant à des voyages de groupe organisés par un professionnel du tourisme).